

Master 1

Master histoire des sociétés contemporaines XIX^e-XXI^e siècles

Année 2022-2023

Composition du mémoire

Un mémoire de master est composé d'un texte de 80 à 100 pages, fourni en version imprimée (de préférence recto-verso) et sous forme d'un volume relié, en un ou deux exemplaires et/ou en PDF selon les indications de votre enseignant-référent. Les annexes peuvent être intégrées au volume ou être fournies dans un volume complémentaire. Toutes les pages doivent être numérotées.

I/ Les prémices

La page de couverture (plastifiée ou cartonnée)

Elle doit obligatoirement comporter les mentions suivantes :

- L'année universitaire en cours
- « Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne »
- Le logo de l'université
- École d'histoire de la Sorbonne
- Nom du laboratoire de rattachement en fonction du rattachement de votre enseignant.e-référent.e (ISOR - Images, sociétés et représentations/Centre d'histoire du XIX^e siècle ; Centre d'histoire sociale des mondes contemporains)
- L'intitulé du master : histoire des sociétés contemporaines XIX^e-XXI^e siècles
- Les nom et prénom de l'étudiant.e
- Le titre du mémoire (éventuellement un sous-titre)
- Le nom du directeur, ou de la directrice, de recherche (sous la forme « mémoire de Master 1 préparé sous la direction de... »)
- La session de soutenance : « JUIN 2021 » ou « SEPTEMBRE 2021 »
- Une illustration sera bienvenue (indiquer la source à l'intérieur)

Au moins une page blanche

Une page de titre

Elle reprend les indications inscrites en couverture, sans l'illustration

Une page de dédicace (éventuellement)

Une page de remerciements (éventuellement)

Un sommaire

Ordre des parties, sous-parties, chapitres, le tout sans sur une page, sans pagination indicative.

Une table des abréviations, une explication des sigles ou des conventions utilisés (éventuellement)

II/ Le texte

Présentation générale

- Prévoir une page de titre pour l'introduction, chacune des grandes parties et la conclusion
- Distinguer la typographie du texte (un interligne et demi) de celle des notes (interligne simple) et les séparer par une ligne tracée
- Le texte doit être rédigé dans une police lisible, de préférence en taille 12 et interligne 1,5. Il doit être justifié à droite. Appliquez des marges de 2,5 cm (option par défaut dans Word), un espacement paragraphe de 6 pt et un retrait de première ligne (positif) de 1 cm.
- Les notes doivent être appelées par des appels de notes créés automatiquement à l'aide de votre logiciel de traitement de texte. Recommencer la numérotation des notes à chaque partie, et à chaque chapitre.

Première partie (15-20 pages) : « Introduction »

La première partie du mémoire aborde les points suivants :

- Entrée en matière
- Raisons du choix du sujet
- Présentation du sujet, définition de l'« objet » étudié, justification des bornes chronologiques et spatiales
- Formulation du/des domaine/s auquel le sujet appartient
- Présentation critique de l'historiographie existant sur le sujet : identifiez les principales approches et reconfigurations scientifiques successives, en mentionnant les ouvrages (éventuellement, les articles, les mémoires) les plus significatifs pour votre travail, et en soulignant quels apports ils vous fournissent (notions, méthodes...) ; indiquez les aspects encore mal couverts de votre sujet et expliquez comment votre propre travail de recherche contribuera à combler ces lacunes. Cette présentation ne concerne pas seulement des ouvrages relevant de la discipline historique. Le point de vue adopté est celui de votre recherche que vous « situez » dans un paysage scientifique.
- Présentation critique des sources et du corpus retenu. Il ne s'agit pas seulement de dresser un inventaire mais d'expliquer la manière dont se sont constitués les fonds, la façon dont les sources se complètent les unes les autres, etc. Les difficultés éventuelles de la recherche doivent apparaître (dérogation en cours, refus de consultation, fermeture du centre d'archives, mauvais état du fonds...)
- Présentation des outils et méthodes utilisés dans votre travail. Il convient ici d'expliquer comment vous avez sélectionné vos sources et comment vous allez les traiter (sondage, échantillonnage, étude de cas, etc.)
- Indication du ou des enjeux de votre recherche
- Formulation d'une problématique, c'est-à-dire de l'hypothèse générale de votre travail

Deuxième partie (40-50 pages) : « Développement »

L'ensemble de cette deuxième partie est rédigé.

Il comporte trois « chapitres » d'une quinzaine de pages chacun.

Vous déterminerez en fin de premier semestre la nature de ces trois chapitres, en fonction des sources disponibles.

Typologie

- Chapitre de type « Axe thématique ». Il doit décliner les orientations de la démonstration, organisées en grandes parties et sous-parties qui pourraient correspondre à une partie de votre plan de M2. Pour ce faire, et à chaque étape, vous devrez préciser l'hypothèse, dire quelles sources vous convoquerez et comment vous les utiliserez, présenter les méthodes

que vous comptez mettre en œuvre (étude statistique, lexicométrie, grille d'analyse de textes, d'images, de sons, d'archives orales...). Ce type de chapitre permet de faire une première synthèse sur une thématique majeure de votre sujet, sans pour autant avoir dépouillé toutes les sources afférentes.

- Chapitre de type « Étude de cas ». « Miniature » du sujet, Il s'agit de montrer la recherche en acte sur un élément plus circonscrit. L'administration de la preuve doit être particulièrement soignée.

Présentation des chapitres

- Toujours commencer les chapitres après un saut de page, sur une page de droite (« belle page »).
- Les chapitres sont numérotés (« titre 1 » par exemple) et peuvent appartenir à de grandes parties.
- Chaque chapitre est composé de 15 pages environ. Il doit commencer par une introduction brève (une quinzaine de lignes, problématisées : enjeu, outils, thème général ; plan) et s'achever sur une conclusion partielle (une dizaine de lignes).

La démonstration

- La démonstration doit être structurée par des intertitres clairs et problématisés (utiliser différents niveaux de titulature : « titre 2 », par exemple, pour les sous-parties ; « titre 3 », par exemple, à l'intérieur des sous-parties, etc.). Il n'est pas indispensable de faire apparaître les « I. », « A. », « 1. ». Il faut veiller à ménager des transitions (légères) entre chaque chapitre.
- La démonstration repose sur une argumentation serrée et se nourrit de citations tirées des sources sur lesquelles vous avez travaillé (cf. cours sur « les pages »)
- Des documents (cartes, reproductions de tableaux, photographies, inserts d'images, graphiques, etc.) peuvent être insérés dans le corps du texte. Ils doivent alors comprendre un numéro et une légende (prévoir une table des illustrations). Il convient de mentionner les indications de sources, de lieu de conservation ainsi que les crédits photographiques. Les documents inclus dans le corps du texte font partie de la démonstration ; ils doivent donc être commentés.

Dans tous les cas, il s'agit de paragraphes entièrement rédigés, argumentés et étayés. Les renvois aux sources et à la bibliographie se font par des appels à des notes de bas de page soigneusement présentées.

N'hésitez pas à insérer des extraits d'archives au titre de l'administration de la preuve.

Pour finir le développement :

- Conclusion brève (2 à 3 pages)
- Présentation sommaire du plan d'un futur mémoire de M2 (parties, chapitres, et en leur sein deux niveaux de découpage)

III/ Après le texte

1.État des sources

- Les sources sont présentées de manière raisonnée. Elles sont indiquées, soit selon le lieu de leur dépôt, soit par type de sources : fonds d'archives (publiques puis privées), sources imprimées (ouvrages à caractère de source, périodiques...), sources audiovisuelles, sources orales, sources électroniques.
- Il faut préciser tous les renseignements archivistiques (série, sous-série, cotes, dates, etc.) et donner un descriptif du contenu (type de documents, auteurs, etc.)
- Pour les périodiques consultés, il faut mentionner clairement les mois et années consultés.

2.Bibliographie

- Elle est ordonnée et classée (parties, sous-parties...).
- À l'intérieur de chaque partie et/ou sous-partie, la bibliographie est classée selon l'ordre alphabétique des noms d'auteurs.

3.Annexes

Les annexes sont numérotées dans l'ordre où elles apparaissent, par référence, dans le texte. Toute annexe doit faire l'objet d'au moins une allusion ou d'un renvoi dans le texte ou en note de bas de page. Toute annexe doit être sourcée.

Table des annexes

Table des illustrations (éventuellement)

Table des matières

Celle-ci est détaillée (introduction, grandes parties, chapitres, parties et sous-parties, conclusion, annexes, état des sources et bibliographie, table des annexes, table des illustrations, index, table des matières). Elle est paginée.